

FICHE DE POSTE

Technicien(ne) d'analyses de Biologie médicale

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par courrier ou par courrier électronique au Directeur administratif et financier.

1. Etablissement : INSTITUT PASTEUR DE LA GUYANE	
Unité :	Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale
Adresse :	23, avenue Pasteur – BP. 6010 - 97306 CAYENNE Cedex

2. Personne à contacter	
Nom :	M. Philippe LASNIER
Fonction :	Directeur administratif et financier
Adresse :	23, avenue Pasteur – BP. 6010 - 97306 CAYENNE Cedex
Téléphone :	05 94 29 26 07
Télécopie :	05 94 29 08 98
Courriel :	plasnier@pasteur-cayenne.fr

3. Identification du poste	
Métier :	Technicien(ne) LABM
Liaison Hiérarchique :	Placé(e) sous l'autorité du Chef du laboratoire
Liaisons Fonctionnelles :	<u>En interne</u> : Chef du laboratoire et son adjoint, Directeur, Techniciens, secrétaires accueil, Surveillante.
Présentation de la structure et de l'équipe :	L'Institut Pasteur est une fondation reconnue d'utilité publique. L'institut Pasteur de la Guyane, créé en 1940, fait partie du Réseau international des Instituts Pasteur. Ses activités sont centrées sur la recherche, la santé publique et l'enseignement. Le laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale accueille les patients de la médecine libérale et reçoit les prélèvements des cliniques et des hôpitaux pour des analyses biochimiques, hématologiques, immunologiques et microbiologiques. Il effectue également un certain nombre d'analyses spécialisées (IgE spécifiques, allergologie, détermination des sous-populations lymphocytaires en cytométrie de flux...). Il est équipé d'un laboratoire de sécurité de niveau 3 pour l'étude des mycobactéries. Le laboratoire est composé d'une partie technique (prélèvements et laboratoire) et d'une partie administrative (cellule accueil et cellule facturation). L'équipe est composée de : 1 médecin biologiste, 1 pharmacien biologiste, 1 surveillant(e), 1 infirmière, 6 techniciens, 6 agents administratifs.
Horaires de travail :	Base 35 heures – du lundi au vendredi de 7 à 14 heures et le samedi matin (1/2 en général) – Travail exceptionnel le dimanche et les jours fériés. Aucun déplacement.

4. Activité	
Activités principales :	<u>Missions Générale</u> : Effectue des analyses médicales (recherche de germes, de parasites, groupage sanguin...) et transcrit les résultats pour permettre un diagnostic, un traitement médical ou pour prévenir une maladie. Agit sur prescription et sous la responsabilité du

	<p>directeur du laboratoire (médecin biologiste et/ou pharmacien biologiste) et de la surveillante. Procède souvent aux prélèvements sanguins. Peut aussi participer aux programmes de recherche et former les stagiaires. Assure la maintenance de premier niveau des automates.</p> <p><u>Mission Spécifiques :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Microbiologie : <ol style="list-style-type: none"> 1.1 bactériologie 1.2. parasitologie 2. Mycobactériologie : <ol style="list-style-type: none"> 2.1. examen direct (screening à l'auramine, confirmation par la coloration de Ziehl-Neelsen) 2.2. cultures sur milieux solides 2.3. détection du génome du BK sur échantillon primaire et sur culture 2.4. recherche du génome de Mycobacterium ulcerans en PCR temps réel 3. Allergologie sur Unicap® 4. Électrophorèses des protéines du sérum et de l'hémoglobine et immunofixation 5. Biologie de la reproduction : <ol style="list-style-type: none"> 5.1. spermogramme 5.2. spermocytogramme 6. Biochimie <ol style="list-style-type: none"> 6.1. analyses sur X-PAND® 6.2. analyses manuelles 7. Hématologie <ol style="list-style-type: none"> 7.1. hématologie cytologique sur Pentra80® 7.2. analyses de coagulation sur Satellite® Stago 7.3. immuno-hématologie manuelle 7.4. cytométrie de flux sur Cytomics® 7.5. diagnostic du paludisme 8. Immunologie / sérologie <ol style="list-style-type: none"> 8.1. analyses sur Architect® 8.2. analyses manuelles (sérologie VIH, VDRL) 9. Biologie moléculaire <ol style="list-style-type: none"> 9.1. analyses sur EasyMAG / EasyQ® 9.2. PCR en temps réel
<p>Autres activités</p>	<p>Outre la réalisation des analyses, le(la) technicien(ne) est chargé</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer l'entretien et la maintenance des analyseurs et du petit matériel - d'éliminer les déchets selon les procédures - d'archiver les données - de respecter les procédures d'hygiène, de sécurité et de qualité - de former les technicien(ne)s de laboratoire débutants - de prendre en charge les stagiaires des écoles - de participer aux travaux de secrétariat <p>Le(la) technicien(ne) doit respecter le planning de travail défini. Cette liste n'est pas exclusive. Le chef de service et ses adjoints peuvent demander d'autres tâches de façon ponctuelle.</p>
<p>Risques professionnels liés à l'activité :</p>	<p>Manipulation de produits biologiques, risques AES.</p>
<p>Mesures préventives Prises face à ces risques :</p>	<p>Respect des bonnes pratiques professionnelles.</p>

5. Compétences requises

Savoir faire requis :	Effectuer l'analyse à l'aide des techniques appropriées Observer et transcrire les résultats. Réaliser la validation technique des analyses – Etalonner les automates utilisés et plus généralement vérifier et entretenir le matériel – Effectuer les prélèvements et/ou recueillir et classer les prélèvements. Autonomie. Disponibilité et sens des relations humaines, maîtrise de soi. Capacité d'adaptation. Adhésion à la charte des valeurs pasteurienne
Connaissances associées :	Posséder le Certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins Utiliser les techniques informatiques - Lire l'anglais technique peut être un plus.

6. Qualités requises

Etre capable de s'adapter aux évolutions technologiques, de manipuler les instruments d'analyse avec minutie et précision. Etre capable de percevoir et discriminer les couleurs, de respecter des processus méthodologiques et se conformer à des normes.

7. Pré-requis

BTS d'analyses biologiques, BTS biochimie ou BTS agricole option analyses biologiques, DUT de biologie appliquée option Analyses biologiques et biochimiques. Certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins

8. Expérience conseillée

9. Informations complémentaires

Pour les candidats hors département de la Guyane, le voyage est à la charge du candidat - Possibilité d'hébergement temporaire sous conditions.

10. Classement indiciaire et rémunération

Echelle indiciaire :	Echelle 5 : de l'échelon 1 - indice 310 à l'échelon 16 - indice 631 Le recrutement s'effectue à partir de l'échelon 1 – indice 310 jusqu'à l'échelon 5 – indice 397 selon expérience et ancienneté.
Valeur du point d'indice :	5,00 € au 01/12/2009
Rémunération brute :	De 1.550 € (échelon 1) à 1.985 € (échelon 5) - La rémunération brute mensuelle est obtenue en multipliant l'indice par la valeur du point d'indice ci-dessus. En sus de cette rémunération mensuelle, l'accord d'établissement prévoit le versement de primes semestrielles (versées en mai et en novembre), d'un montant maximum pour chacune à un mois de salaire brut modulé sous condition de présence.
Autres avantages :	Comité d'entreprise – Tickets restaurant.

Fiche mise à jour le 31/05/2010